

# **DELACOURT.fr**

**LA PROPRETÉ, C'EST NOTRE MÉTIER**

Dans les pages qui suivent, vous trouverez la fiche produit, présentée par Delcourt.

L'équipe Delcourt vous souhaite une bonne lecture.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## Etiquetage Hygiène et Sécurité

Renferme :  
symbole(s) :  
phrases de risques :  
conseils de prudence :

concerné  
 non concerné

---

**Raison sociale :** ELCO PHARMA  
**Adresse :** Z-I. - Rue Edouard Bouthier  
89500 VILLENEUVE/YONNE

Téléphone : 03.86.87.63.63  
Télécopie : 03.86.87.35.35

## 1. Identification du produit \_\_\_\_\_

1.1 Désignation commerciale : **DERMA CREME MAINS DESINFECTANTE** Code : EPIDO

1.2 Types d'utilisation (pour plus de détail, se reporter à la notice technique) :  
Crème de lavage désinfectante des mains.

1.3 Fournisseur :  Fabricant (coordonnées ci-dessus)  
 Importateur  
 Vendeur : DELCOURT – 44, rue Anatole France  
F. 59390 LYS-LEZ-LANNOY  
Service à contacter : LABORATOIRE

Cette fiche a été rédigée par Mme Béatrice Parigot : [beatrice.parigot@elcopharma.com](mailto:beatrice.parigot@elcopharma.com)

Numéros de téléphone d'appel d'urgence :

- Laboratoire : 03.86.87.63.70
- Centre antipoison de Nancy : 03.83.32.36.36

## 3. Identification des dangers \_\_\_\_\_

Sans objet

## 2. Composition/informations sur les composants \_\_\_\_\_

-Préparation à usage uniquement professionnel

-Composants apportant un danger :

- Chlorure de didécyldiméthylammonium(CAS 7173-51-5; EINECS 230-525-2 ; symbole C ; R22, R34) :  $1\% \leq C < 5\%$ .
- Diéthanolamide de coprah (CAS 8051-30-7; EINECS 232-483-0 ; symbole : Xi ; R38, R41) :  $1\% \leq C < 5\%$ .
- Oxyde d'alkylamine (CAS 68955-55-5 ; EINECS : 273-218-2 ; symboles N, Xi ; R38, R41, R50) :  $1\% \leq c < 5\%$ .

*N.B : Les renseignements entre parenthèses correspondent aux indications du ou des danger(s) du constituant à l'état pur.*

#### **4. Premiers secours**

---

En cas d'exposition par inhalation :

En cas de projections ou de contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes en maintenant les paupières écartées) puis lavage avec une solution isotonique stérile de sérum physiologique (0,9%).

En cas de projections ou de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement la peau à grande eau pendant 10 à 15 minutes. Les vêtements ne seront réutilisés qu'après nettoyage.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir ; Faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au médecin.

#### **5. Mesures de lutte contre l'incendie**

---

Produit en solution aqueuse ne présentant pas un caractère inflammable.

En cas d'incendie survenant à proximité du produit :

- Refroidir les récipients exposés au feu.
- Moyen d'extinction approprié : poudre extinctive, mousse, dioxyde de carbone ou eau pulvérisée
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : sans objet
- Risques particuliers : dégagement de fumée contenant des chlorures d'hydrazine, de l'oxyde d'azote, du cyanure d'hydrogène, du monoxyde et dioxyde de carbone.
- Equipement spécial pour les intervenants : appareil respiratoire autonome.

#### **6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

---

Précautions individuelles : port des EPI (Equipements de Protection Individuelle) indiqués en paragraphe 8.

En cas de dispersion importante du produit :

- Précautions pour la protection de l'environnement : empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières.
- Méthodes de nettoyage : contenir et récupérer les déversements; les absorber avec une terre de diatomée; récupérer les déchets dans des fûts en matière plastique spécifiques et parfaitement identifiés ; les remettre à un récupérateur agréé chargé de leur élimination selon la législation en vigueur.

#### **7. Manipulation et stockage**

---

7.1 Manipulation :

- Mesures techniques : sans objet

- Exigences spécifiques : prévoir poste d'eau et/ou douche de sécurité et/ou fontaine oculaire à proximité des postes de travail. Ne pas mélanger à d'autres produits. Refermer les emballages après utilisation. Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

7.2 Stockage :

- Mesures techniques : le sol du dépôt sera imperméable et disposé de façon à retenir tout déversement accidentel de produit afin d'empêcher qu'il se répande au dehors.

- Conditions de stockage : température entre 5°C et 30°C

- Matières incompatibles : aucune connue

- Matériau recommandé pour l'emballage : polyéthylène

7.3 Utilisation(s) particulière(s) : sans objet

## **8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**\_\_\_\_\_

- 8.1 Valeurs limites d'exposition : sans objet.
- 8.2 Contrôles de l'exposition :
  - 8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle :
    - Mesure(s) de protection collective : sans objet
    - Mesure(s) de protection individuelle :
      - 8.2.1.1 - Protection respiratoire : sans objet.
      - 8.2.1.2 - Protection des mains : sans objet
      - 8.2.1.3 - Protection des yeux : sans objet
      - 8.2.1.4 - Protection corporelle : vêtements de travail.
  - 8.2.2 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement : sans objet

## **9. Propriétés physiques et chimiques**\_\_\_\_\_

### 9.1 Informations générales :

- \* Aspect :
  - État physique : liquide visqueux
  - Couleur : bleue
- \* Odeur : in situ

### 9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH à l'état pur :  $7,0 \pm 0,5$   
Point/intervalle d'ébullition : non mesuré  
Point d'éclair : non applicable  
Inflammabilité : ininflammable  
Danger d'explosion : néant  
Propriétés comburantes : néant  
Pression de vapeur : non mesurée  
Densité :  $0,990 \pm 0,005$   
Solubilité :

- Hydrosolubilité : oui
- Liposolubilité : non

Coefficient de partage : n-octanol/eau : non mesuré  
Viscosité : non mesurée  
Densité de vapeur : non mesurée  
Taux d'évaporation : non mesuré

### 9.3 Autres données : aucune donnée

## **10. Stabilité et réactivité**\_\_\_\_\_

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation décrites dans le paragraphe 7.

- 10.1 Conditions à éviter : sans objet
- 10.2 Matières à éviter : sans objet
- 10.3 Produits de décomposition dangereux : sans objet

## **11. Informations toxicologiques**\_\_\_\_\_

Aucune donnée toxicologique mesurée par des essais sur la préparation elle-même n'est disponible.

En cas d'ingestion : aucune donnée

En cas de contact avec la peau : les applications répétées sur la peau sont susceptibles d'engendrer un dessèchement cutané.

En cas de contact avec les yeux : vu la nature et la composition du produit, un risque d'intolérance avec la muqueuse oculaire n'est pas exclu, en cas de contact accidentel.

En cas d'inhalation : aucune donnée

## 12. Informations écologiques \_\_\_\_\_

Aucune donnée écologique mesurée par des essais sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.1 Ecotoxicité : cette préparation est non classée en application de la méthode conventionnelle d'évaluation des dangers pour l'environnement.

12.2 Mobilité : le produit est soluble dans l'eau.

12.3 Persistance et dégradabilité : les agents tensio actifs contenus dans cette préparation sont facilement biodégradables selon les critères de biodégradabilité définis dans le règlement CE N°648/2004.

12.4 Potentiel de bioaccumulation : pas de possibilité de bioaccumulation car produit hydrophile

12.5 Effets nocifs divers : sans objet

## 13. Considérations relatives à l'élimination \_\_\_\_\_

\* EXCÉDENTS OU DÉCHETS :

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans le milieu naturel.

Se conformer aux dispositions communautaires, nationales ou locales en vigueur : lois, décrets et arrêtés (dénomination du déchet : *détergents*, rubrique : 20 01 30)

\* EMBALLAGES VIDES :

Se conformer aux dispositions communautaires, nationales ou locales en vigueur : lois, décrets et arrêtés (dénomination du déchet : *emballages en matière plastique*, rubrique : 15 01 02)

## 14. Informations relatives au transport \_\_\_\_\_

Non concerné  Concerné

	ADR/RID Routier/ferroviaire	I.M.D.G Maritime	OACI Aérien
N° ONU, UN/ID			
Désignation officielle			
Classe			
Groupe d'emballage			
Etiquette			
N° de code danger			
catégorie			

<b>ADR</b>	quantités limitées		
<b>IMDG</b>	quantités limitées		
	arrimage et séparation		

IATA	Instructions d'emballage	Quantité maximale par colis
<b>Avion passager et cargo</b>	Qté limitée :	
<b>Avion cargo</b>		

## **15. Informations réglementaires**

préparation non classée

préparation classée

Selon la Directive 2008/58/CE (30ème Adaptation de la Directive 67/548/CEE) et la Directive 2009/2/CE (31ème Adaptation de la Directive 67/548/CEE) concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses et la Directive 1999/45/CE (arrêté du 9 novembre 2004) modifiée par la directive 2006/8/CE (arrêté du 07/02/2007) concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses

## **16. Autres informations**

Les informations contenues dans la présente fiche sont destinées à décrire le produit uniquement en termes d'exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement aux fins de le manipuler et de l'utiliser en toute sécurité.

Cette fiche complète la fiche technique mais ne la remplace pas.

Les renseignements communiqués reposent sur l'état de nos connaissances à la date du 05/08/2009 et font référence au produit en l'état de livraison. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est utilisé pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

Paragraphe modifié : 15 et 16

Texte des phrases R du paragraphe 3 :

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R34 : Provoque des brûlures.

R38 : Irritant pour la peau.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

# **DEL COURT.fr**

**LA PROPRETÉ, C'EST NOTRE MÉTIER**

Pour poursuivre votre visite, cliquez ici :



<http://www.delcourt.fr>

Bonne visite.

